

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du
Conseil Municipal :
Le 05 mai 2026

*L'an deux mille vingt-six, le douze mai,
le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.*

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de suffrage exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	0
Abstentions :	0
Quorum :	8

PRESENTS : M. Pascal CLUZEAU, Mme Nathalie PUDELKO, M. Jérôme LOTTON, Mme Laurence COURIVAUD, M. Jean-Marc CHABASSE, M. Jean-Paul TOUNIER, M. Jacques VENLA, Mme Marie-Christine LEBACQ, Mme Maria LERICHE, Mme Sandra FERNANDES, M. Sébastien PAPIN, M. Vincent PURY, Mme Sophie CHAZAT, M. Florian ZUMSTEEG.

EXCUSEE REPRESENTEE :

Mme Aurélie NOE, Conseillère Municipale, excusée représentée par M. Pascal CLUZEAU, Maire.

OBJET :

Madame Sophie CHAZAT est nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION D'UN
CORRESPONDANT
DEFENSE**

N° 2026 / 28

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

VU l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

VU le renouvellement des instances municipales nécessitant la désignation de nouveaux représentants ;

CONSIDERANT la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

Monsieur le Maire précise que le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du Maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le Ministère des Armées et la Préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours.

*Certifié exécutoire.
Publié le 13/05/2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture
Le 13/05/2026*

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Vincent PURY correspondant défense.

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

NOMME Monsieur Vincent PURY, conseiller municipal, domicilié à SAILLAT-SUR-VIENNE en qualité de correspondant défense pour la durée du mandat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

En Mairie, le 13 mai 2026,

*La Secrétaire de séance,
Sophie CHAZAT,*

*Le Maire,
Pascal CLUZEAU,*



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/05/2026

Application acquise E.leqaitte.com